

**Objet :** Fourniture et livraison de produits d'entretien

La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots.

Les prestations seront susceptibles de varier dans les limites suivantes :

- Sans montant minimal annuel
- Montant maximal annuel : 40.000 € HT

Cet accord-cadre ne fait pas l'objet d'une décomposition en tranches.

**Organisme qui passe le marché :** Commune de La Gaude - Mairie de La Gaude, 6 rue Louis Michel Féraud, 06610 LA GAUDE - Tél : 04.93.59.41.41

**Pouvoir adjudicateur :** Commune de La Gaude

**Procédure de passation :** Procédure adaptée

**Lieu d'exécution :** Le lieu d'exécution est fixé dans les bons de commande

**Personne à contacter :** Service de la Commande publique – 04.93.59.41.50

**Pièces à fournir :**

**> Dossier de candidature**

La lettre de candidature (formulaire DC1, disponible gratuitement sur le site <a href="https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a> ) *	Non
Les capacités financières du candidat (formulaire DC2, disponible gratuitement sur le site <a href="https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a> ) *	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

**> Dossier de l'offre**

Pour le choix de l'offre, les candidats devront produire et compléter les documents suivants :

- L'Acte d'Engagement (AE), dûment complété.
- Le Bordereau des Prix Unitaires, dûment complété.
- Le Devis Quantitatif Estimatif (qui n'a pas de valeur contractuelle et qui ne sert qu'au jugement des offres), dûment complété.
- Les fiches techniques des produits listés au bordereau des prix unitaires.
- Le(s) catalogue(s) ou tarif(s) fournisseur(s) ou site internet marchand mentionnant impérativement les prix publics sur lesquels le candidat consentira un rabais à reporter à l'acte d'engagement pour toute commande de produits non prévus au bordereau des prix.

**Retrait des dossiers :**

Le dossier est mis à disposition des candidats sur le profil acheteur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) sous la référence : **La-Gaude\_06\_20241121W2\_01.**

Les offres seront exclusivement déposées par voie électronique.

**Critères de jugement :**

<p><b>1-Prix des prestations</b></p> <p>Le critère prix est décomposé tel que :</p> <p>1-1- Prix DQE, qui sera analysé à partir du montant total HT issu du Devis Quantitatif Estimatif, qui n'a pas de valeur contractuelle et ne sert qu'au jugement des offres.</p> <p>Ce critère est noté selon la formule suivante :</p> <p>Note = Montant en € HT de l'offre la plus basse X Nombre de points de la pondération Montant en € HT de l'offre examinée</p> <p><b>Sous coefficient pondérateur 55</b></p> <p>1-2- Rabais consenti sur prix catalogue, c'est-à-dire le rabais auquel le candidat consent à appliquer sur les prix publics pour toute commande de produits non prévus au bordereau des prix. Ce rabais sera à reporter à l'acte d'engagement (article B1), il sera pris en compte dans le jugement des offres et deviendra contractuel.</p> <p><b>Sous coefficient pondérateur 5</b></p>	<p><b>60/100</b></p>
<p><b>2- La qualité des produits</b></p> <p>La qualité des produits est appréciée au regard des échantillons et des fiches techniques fournis (chaque produit doit également être accompagné d'une fiche de données de sécurité). Le candidat indiquera dans le bordereau des prix unitaires, dans la colonne prévue à cet effet, les critères suivants, s'ils existent : produits biologiques, issus d'une filière écoresponsable, écolabel ou matières recyclées.</p>	<p><b>40/100</b></p>

**Durée du contrat :** Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an, **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**. L'accord-cadre pourra être reconduit une (1) fois, par période successive de la même durée, à savoir une (1) année, sans pouvoir excéder la durée maximale de deux (2) ans. La reconduction sera tacite et le titulaire ne pourra pas s'y opposer. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur se prononce par écrit au moins deux (2) mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre.

Le délai d'exécution des prestations sera fixé par chaque bon de commande, tels qu'ils sont prévus par l'article 1.4 du CCP du présent accord-cadre. Le pouvoir adjudicateur pourra émettre des bons de commande pendant toute la durée de l'accord-cadre fixée ci-dessus et ce jusqu'au dernier jour de validité.

**Délais de validité des offres :** 120 jours.

**Date limite de réception des offres :** **mercredi 11 décembre 2024, 12h00.**